



## La Galerie des Arts du feu † Aître Saint-Maclou † Rouen Appel à candidatures

### Exposition

« au tour d'elles »

du 20 janvier au 11 mai 2025

TERRE, VERRE, MÉTAL

Organisée autour de la pièce de théâtre « Du rêve que fut ma vie » de la Compagnie *Les Anges au Plafond* impulsée par le Centre Dramatique National de Rouen, cette exposition tend à explorer les représentations de la féminité et du corps féminin, entre adoration et souffrance, passion et déchirement.

Extrait du programme du Théâtre des deux rives, où auront lieu des représentations de cette création originale : « Une icône au destin tragique. Elle est l'une des plus importantes artistes femmes du XIXe siècle. Qui est Camille Claudel ? Sculptrice de talent, à la fois élève, alter ego et amante d'Auguste Rodin, son destin est resté longtemps méconnu. Avec brio, *Les Anges au Plafond* nous dressent le portrait de cette figure poignante du monde de l'art, fauchée par la censure et l'intolérance de la société patriarcale du XIXe siècle. [...]

Trente ans durant, elle sera internée car jugée déviante, possédée par une folie née de sa lutte incessante pour la reconnaissance de son art. Une folie qui cache son génie.

Sur scène, Camille Trouvé nous la dévoile dans son intimité. Nous la regardons vibrer, sombrer, devenir le corps de l'amante, le corps préoccupé de l'artiste enfin affranchie mais seule. »

Informations pratiques relatives à la pièce : [DU RÊVE QUE FUT MAVIE ~ CDN de Normandie-Rouen ~ Les Anges au Plafond](#)

Cette exposition mettra en avant des sculptures sensibles interrogeant la représentation du corps féminin, la vie de la femme artiste, ou encore la représentation de Camille Claudel.

#### Calendrier :

- Clôture des inscriptions : vendredi 13 décembre 2024
- Annonce des pièces retenues : vendredi 20 décembre 2024
- Montage de l'exposition : lundi 20 janvier 2025
- Démontage de l'exposition : lundi 12 mai 2025

## Présentation de La Galerie

La Galerie des Arts du feu est une structure unique en France de valorisation des professionnels des métiers d'art, qui se concentre sur les arts du feu : les métiers du travail de la terre, du verre, du métal. Ses missions sont :

- la valorisation du patrimoine, des métiers d'art et plus spécialement des savoir-faire liés au travail de la terre, du verre et du métal
- la diffusion et la promotion de l'expression artistique en direction de tous les publics
- le soutien à la création artistique
- la diffusion des productions des professionnels des arts du feu

Elle assure ses missions au travers de différents espaces :

- Une boutique métiers d'art où sont présentés une quarantaine de créateurs et autant d'univers
- Un atelier-tremplin qui offre un lieu de travail pour deux jeunes céramistes
- Un parcours interactif « Céramique, terre précieuse » qui présente l'histoire de l'argile, la définition de la céramique, ses propriétés, ses champs d'utilisation et d'innovation
- Une galerie de pièces uniques et un espace exposition temporaire
- La Galerie des Arts du feu détient un dernier espace qui n'est pas en accès libre : la salle pédagogique. C'est là que sont organisés des cours hebdomadaires et stages où petits et grands peuvent s'initier au travail de l'argile, découvrir le vitrail selon la technique Tiffany ou encore la réalisation de bijoux en émaux sur cuivre.



# RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS TEMPORAIRES

## 1. DOSSIER DE CANDIDATURE

La fiche d'inscription (pages 5 et 6) devra être complétée, signée et accompagnée :

- Des visuels de la (des) pièce(s).  
Ces clichés seront susceptibles d'être utilisés dans les publications diverses de promotion de l'événement. Merci de préciser les crédits photographiques de chaque cliché.
- Un justificatif de statut professionnel (chambre des métiers, maison des artistes, etc.)
- Une attestation d'assurance professionnelle

## 2. LA SÉLECTION DES ŒUVRES

Le comité de sélection de la Galerie des Arts du feu sélectionnera les artistes exposants sur dossier.

Un e-mail sera envoyé à tous les candidats pour les informer des décisions positives ou négatives, le comité de sélection n'est pas tenu de motiver sa décision.

## 3. CONDITIONS D'INSTALLATION

L'espace des expositions temporaires, d'environ 35 m<sup>2</sup>, est situé au premier étage (avec ascenseur) de l'aile Est de l'Aître Saint-Maclou. L'accès est gratuit pour tous.

La Galerie des Arts du feu est ouverte le mardi de 14h à 18h et du mercredi au dimanche de 10h à 18h.

Les précisions du montage seront apportées aux candidats sélectionnés.

## 4. DÉPÔT DES ŒUVRES

Les candidats seront informés par e-mail de la sélection pour l'exposition. Ils devront prendre rendez-vous avec l'équipe et acheminer leurs pièces par leurs propres moyens à la Galerie des Arts du feu. Les transports aller-retour des pièces sélectionnées ainsi que l'assurance couvrant ces déplacements sont à la charge exclusive de l'artiste.

Il devra prendre contact avec la Galerie des Arts du feu afin de s'accorder sur une date de dépôt pour établir une fiche de dépôt par le responsable présent à la réception. Une fiche de sortie sera également dressée au moment du départ des pièces, à la fin de l'exposition.

## **5. CONDITIONS GÉNÉRALES**

La Galerie des Arts du feu s'engage à :

- assurer la scénographie et le montage de l'exposition
- organiser le vernissage
- se charger de la communication de l'événement : confection et diffusion d'affiches et de flyers, rédaction et diffusion de communiqué presse, campagne e-mailing
- le cas échéant, assurer la gestion commerciale des pièces déposées : relation clientèle, encaissement, emballage, édition de factures

Le candidat sélectionné accepte que son nom, prénom ou pseudo soit publié pendant la durée de l'exposition pour toute forme de promotion.

La présence des artistes est souhaitée lors du vernissage.

## **6. VENTE**

Les ventes relatives aux expositions se font directement entre la Galerie des Arts du feu et le client.

Une participation aux frais généraux représentant une commission de 30 % sera retenue sur les ventes.

## **7. DÉMONTAGE DE L'EXPOSITION**

La Galerie ne disposant pas d'espace de stockage, les artistes devront récupérer leurs pièces dans la semaine suivant la fin de l'exposition.

En cas d'impossibilité ou de retard, merci de nous tenir informés.

## Fiche d'inscription

### EXPOSITION « Au tour d'elles - femmes artistes, corps sensibles »

Pour répondre à l'appel à candidature, vous devez retourner cette fiche complétée (2 pages) avant le 13 décembre 2024 à l'adresse mail : [expo@galeriedesartsdufeu.fr](mailto:expo@galeriedesartsdufeu.fr)

Nom : .....

Prénom : .....

Nom de l'atelier, marque ou pseudo : .....

Statut professionnel \*: .....

N° Siret : .....

Assujetti à la TVA :       Oui     Non

Adresse : .....

.....

.....

Numéro de téléphone : .....

Adresse mail : .....

*\*Kbis, inscription à la chambre des métiers, etc.*

**Parcours, cheminement et démarche de l'artiste : (10 lignes env.)**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

